



Département du
COMMUNE DE MARLY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 mars 2024

Date de convocation

14 MARS 2024

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

Date d'affichage

14 MARS 2024

Étaient Présents :

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire – Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} adjointe - Serge MOREAU, Yves FLOQUET, Isabelle DUPONT, Patrick LEMAIRE, Laurence MOREL, Thomas JORIEUX, Alice DUPONT-DONNET, adjoints – Jean-Yves NAVA, Joël BOUTE, Jeanne-Marie BINOT, Joël QUENTIN, Nathalie KOSOLOSKY, Frédérique VISTE, Florence LEKEUX, Hélène MARTIN, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Priscilla DZIEMBOWSKI, Mathilde BARBIEUX, Jean-Claude VILLAIN, Estelle BOUTE, Bruno LECLERCQ, conseillers municipaux délégués – Maria CORDONNIER, Marie-Thérèse HOUREZ, Christian CHATELAIN, Valérie CAPELLE, Karim BERBACHE, conseillers municipaux.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice.....33

Étaient Absents excusés :

Assia LAZREG, adjointe au Maire, avait donné procuration à Jean-Noël VERFAILLIE, Maire.
Christian HANQUET, conseiller municipal délégué, avait donné procuration à Yves FLOQUET, adjoint au Maire.
Thérèse ZAOUÏ, conseillère municipale, avait donné procuration à Christian CHATELAIN, conseiller municipal.
Virginie MELKI, conseillère municipale, avait donné procuration à Marie-Thérèse HOUREZ, conseillère municipale.
Serge LEKADIR, conseiller municipal, avait donné procuration à Karim BERBACHE, conseiller municipal.

Présents.....28

Votants.....33

N° DEL-24-02

Objet

**Autorisation de
signer les marchés
« Entretien des
espaces verts de
différents secteurs
de la Ville »**

Secrétaire de séance : Mathilde BARBIEUX

S'LO

COMMUNE DE MARLY (59)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 mars 2024

Vu les articles R 2124-1, R 2161-2 à R 2161-5 du Code de la Commande Publique,

Vu les articles L 2113-12 à L2113-14 du Code de la Commande Publique,

Vu les procès-verbaux des Commissions d'Appels d'Offres des 1^{er} mars 2024 (ouvertures des plis), 11 mars 2024 et 18 mars 2024,

Considérant la nécessité de délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés dont le montant est supérieur aux seuils européens de procédure formalisée,

Marché d'entretien des espaces verts de divers secteurs de la ville

Le présent marché comprend diverses prestations d'entretien des espaces verts de la Ville, décomposées comme suit :

- Lot n° 1 : secteur 1 Grand Cavin
- Lot n° 2 : secteur 2 Centre Ville
- Lot n° 3 : secteur 3 Vallée de la Rhônelle
- Lot n° 4 : secteur 4 Floralies, Cité des Oiseaux
- Lot n° 5 : secteur 5 Briquette, Guynemer
- Lot n° 6 : fauchages
- Lot n° 7 : écoles

Conformément au décret n° 2021-1111 du 23 août 2021 modifiant les dispositions du Code de la Commande Publique relatives aux accords-cadres, le présent marché comprend des maximums par lot en quantité (par passage). Les prix applicables sont ceux du bordereau de prix unitaires (BPU). Les prix unitaires du bordereau de prix seront appliqués aux quantités réellement commandées.

Au vu du montant prévisionnel, un appel d'offres ouvert européen a été lancé conformément aux articles R 2124-1, R 2161-2 à R 2161-5 du Code de la Commande Publique.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 18 mars 2024 a jugé économiquement les plus avantageuses les offres des sociétés suivantes :

- Lot n° 1 : PINSON PAYSAGE (LESQUIN 59814)
- Lot n° 2 : PINSON PAYSAGE (LESQUIN 59814)
- Lot n° 3 : PINSON PAYSAGE (LESQUIN 59814)
- Lot n° 4 : PINSON PAYSAGE (LESQUIN 59814)
- Lot n° 5 : PINSON PAYSAGE (LESQUIN 59814)
- Lot n° 6 : FOR YOU (AVION 62210)
- Lot n° 7 : FRANCE ENVIRONNEMENT (AVELIN 59710)

S'LO

La durée du marché est fixée selon les modalités suivantes :

Le marché est conclu pour une première période d'un an à compter de sa notification. Il est renouvelable deux fois.

Pour le cas où les attributions ne donneraient pas suite, les lots seraient attribués aux candidats suivants tels que définis par la Commission d'Appel d'Offres.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son adjoint en cas d'empêchement, à signer les marchés précités et tous documents s'y rapportant,
- d'imputer les dépenses au compte correspondant dans la limite du budget voté.

le Conseil Municipal,

Oùï l'exposé de Monsieur Yves FLOQUET,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

-ADOPTÉ la proposition.

La secrétaire de séance
Mathilde BARBIEUX



Le Maire
Jean-Noël VERFAILLIE

Transmis en sous-préfecture le ..05.10.4.1.2024...

Document exécutoire à compter du ..05.10.4.1.2024